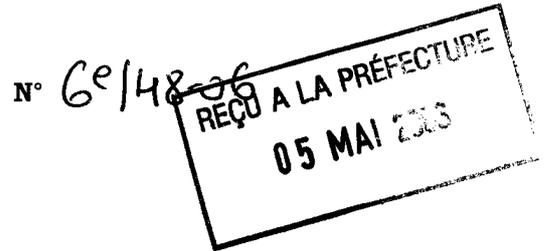


**Service instructeur**

Service Eau, Epuration,  
Equipements ruraux (S3E)

**Service consulté**



**AIDE A L'ELECTRIFICATION  
FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION (FACE)**

**Programmes « Environnement » et « Principal » 2006  
et subventions départementales complémentaires (C021 - CHAPITRE 204)**

Résumé : *Ce rapport propose d'allouer, d'une part à la Commune de RUSTENHART la dotation du FACE – Programme « Environnement » 2006, à hauteur de 59 150 € et une subvention départementale complémentaire de 86 650 €, d'autre part, à la Commune d'ARTZENHEIM la dotation du FACE – Programme « Principal », à hauteur de 150 150 € et une subvention départementale complémentaire de 35 250 €.*

Le Conseil du FACE vient d'affecter au Département du Haut-Rhin une dotation de 59 150 € pour le Programme « Environnement » qui correspondrait, au taux de 65 % imposé par le FACE, à un montant de travaux de 91 000 € TTC et une dotation de 150 150 € pour le Programme « Principal » qui correspondrait, au même taux à un montant de travaux de 231 000 € TTC.

Lors de la réunion du 09 mars 2006, la 6<sup>ème</sup> Commission du Conseil Général a proposé que les crédits du FACE 2006 soient entièrement affectés à la Commune de RUSTENHART pour le Programme « Environnement » et à la Commune d'ARTZENHEIM pour le Programme « Principal ».

**1. PROGRAMME FACE « ENVIRONNEMENT » 2006 ET COMPLEMENT  
DEPARTEMENTAL**

A RUSTENHART, le projet concerne la mise en souterrain d'une ligne dans le secteur du Rheinfelderhof.

Le coût du projet étant estimé à 162 000 € H.T., le calcul global de l'aide, à hauteur de 90 % du montant H.T. des travaux, conformément à la décision de la Commission Permanente du 31 mars 2000, amène à un montant de 145 800 € de subvention globale, couvert à hauteur de 59 150 € par le FACE « Environnement » et par un complément départemental de 86 650 €.

## 2. PROGRAMME FACE « PRINCIPAL » 2006 ET COMPLEMENT DEPARTEMENTAL

A ARTZENHEIM, le projet concerne l'installation d'un nouveau poste de transformation et la reprise des réseaux existants dans le secteur Rheinmühle.

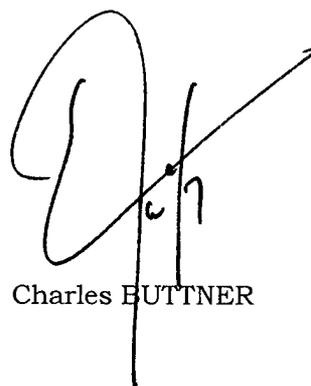
Le coût du projet étant estimé à 206 000 € H.T., le calcul global de l'aide, à hauteur de 90 % du montant H.T. des travaux, conformément à la décision de la Commission Permanente du 31 mars 2000, amène à un montant global de subvention de 185 400 €, couvert à hauteur de 150 150 € par le FACE « Principal » et par un complément départemental de 35 250 €.

En conclusion, je vous propose d'affecter :

- d'une part, la dotation du FACE – Programme « Environnement » 2006, soit 59 150 €, à la Commune de RUSTENHART pour les travaux de mise en souterrain dans le secteur « Rheinfelderhof » et d'attribuer à cette Commune une subvention départementale complémentaire de 86 650 €.
- d'autre part, d'affecter la dotation du FACE - Programme « Principal » 2006, soit 150 150 €, à la Commune d'ARTZENHEIM pour les travaux de renforcement de lignes électriques dans le secteur Rheinmühle et d'attribuer à cette Commune une subvention départementale complémentaire de 35 250 €.

Ces crédits seront prélevés sur le Programme C 021 – Chapitre 204 nature 20414 Fonction 74.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER



Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 05 MAI 2006

**Electrification rurale  
PROGRAMME 2006**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
ERC03514	<b>ARTZENHEIM</b> Renforcement du réseau électrique secteur Rheinmühl			35 250,00
ERC03513	<b>RUSTENHART</b> Mise en souterrain de lignes électriques "secteur Rheinfelderhof"	162 000,00		86 650,00
			<b>Total</b>	<b>121 900,00</b>